

Saint-Hyacinthe Canada

"CRUCÉ"

L'Œuvre des missionnaires
et Evêques de la Province civil
tièrement sous leur juridiction,

10. D'offrir et de donner le
améliorer la condition de la cla

20. D'attacher la population
généraux de l'agriculture ; de l
l'instruisant des richesses person
plus vigoureusement dans la vo
trie, en lui donnant des rense
meilleures sources.

CONST

10. Les missionnaires agric
les Archevêques et Evêques de l
des fondateurs de l'Œuvre, vis
née.

20. Ils devront tous les ans
et au lieu jugés les plus convena

30. Dans cette assemblée g
minutes de toutes les assemblées
port des opérations de l'Œuvre p
vitation qui leur sera faite, les u
explication, tout renseignement, l
être de quelque utilité à l'Œuvre.

40. Ils éliront annuellement
un vice-président, un secrétaire,
direction.